



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS D
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN L

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20260427-2026_32-DE

Séance 27 avril 2026 à 20h30 /
2026ko apirilaren 27ko biltzarra, arratseko 20:30ak

| Date de la convocation / Deialdiaren data | Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua | Nombre de présents / Hor zirenak |
|---|---|----------------------------------|
| 21 avril 2026 / 2026ko apirilaren 21a | 27 | 27 |

Etaients présents / Hor izenak :

LUBERRIAGA Bénédicte, MOUHICA Jean Pierre, OZCORTA LARZABAL Élodie, MAURY Christian, CLUCHIER Florence, ZITTEL Erick, MERCIER Marie, OROZ Mikel, AZARETE Jean Louis, MUNIER Frédéric, IRAZOQUI Christine, DAGUERRE Sandrine, DÉSERT Xabi, ROUSSEAU Dominique, GUISON Valérie, ISASA Didier, DELQUÉ Sabine, SALAÛN Anne-Cécile, CATTEAU Marie, MORICEAU Mathieu, CHARRIER Alain, MANTEROLA Elorri, ARIN LARRAÑAGA Iraia, TAILLEBOIS Laura, SOLORZANO Eki, LADUCHE Jean Louis, UGARTE Jean Pascal

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie CATTEAU

2026 -32 Vote du Budget Primitif 2026 Budget Principal de la Commune / 2026ko ekitaldiko Herriaren Orokor Buxetaren aurrekontuen onarpena

Le Débat des Orientations Budgétaires pour l'année 2026 a eu lieu lors de la séance du conseil municipal en date du 23 février 2026, soit dans les 10 semaines règlementaires avant la date du vote du Budget Primitif 2026. Le projet de budget a été adressé aux élus au moins 12 jours avant la séance.

Le Budget Primitif 2026 du Budget Principal de la Commune s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 5 697 671,11 €

Section d'investissement : 4 423 596,48 €

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2026 Budget Principal de la Commune sous la nouvelle nomenclature comptable M57, comme étudié en Commission des Finances, à l'aide de la note de présentation ci-jointe, et d'autoriser la Maire, en application de l'article L.5217-10-6 du CGCT, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre **dans la limite de 7,5 %** des dépenses réelles de chacune des sections (hors dépenses de personnel).

Vu la note de présentation synthétique et le détail des comptes,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

DECIDE de voter le Budget Principal Primitif 2026 de la Commune par chapitre, sous la nomenclature comptable M57

VOTE le Budget Principal Primitif 2026 de la Commune avec l'équilibre suivant :

- Section de fonctionnement : 5 697 671,11 €

- Section d'investissement : 4 423 596,48 €

AUTORISE Mme la Maire, en application de l'article L.5217-10-6 du CGCT, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre **dans la limite de 7,5%** des dépenses réelles de chacune des sections (hors dépenses de personnel).

Adopté par 25 voix pour et 2 abstentions (LADUCHE Jean Louis, UGARTE Jean Pascal)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiastaturiko legezko laburpenaren bitartez.

La Maire / Auzapez Anderea,

Bénédicte LUBERRIAGA

